

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton



Délibération n° 07-01 du 12 novembre 2020

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°7-1 DU 10 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE À L'APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN - RENFORCER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES – SUBVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 par laquelle la commission permanente est chargée de prendre les dispositions élargissant le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu sa délibération n°I du 30 janvier 2020 approuvant le règlement général et les règlements thématiques de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis » 2020,

Vu sa délibération n°7-1 du 10 septembre 2020 relative à des subventions complémentaires dans le cadre de l'appel à agir « IN Seine-Saint-Denis » - axe 3 : engagement citoyen – promouvoir la citoyenneté européenne et mondiale des jeunes,

Vu le courrier du président de l'association « 9 Court métrage » reprenant le projet de l'association « S'entreprendre »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- MODIFIE la délibération n°7-1 du 10 septembre 2020 relative à l'appel à agir 2020 « IN Seine-Saint-Denis » axe 3 : engagement citoyen – renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes – subventions complémentaires comme suit :

A la place de « alloue une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association S'entreprendre » il convient de lire « alloue une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association 9 Court Métrage » ;



- PRÉCISE que l'association « 9 Court métrage » s'engage à respecter strictement les dispositions sanitaires et à se conformer aux mesures sanitaires au Sénégal ;
- DÉCIDE que l'association dispose d'un an, à compter de la levée des restrictions à l'entrée et à la sortie du pays concerné, pour mettre en œuvre l'action subventionnée ;
- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication de l'association relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 5
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.